

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 29 SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 427/6e L du 9 novembre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas approuvant le projet de tranche 1968 de la Section locale du F.I.D.E.S. du plan quinquennal 1966-1970

n° 29 SG/CD

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 novembre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est rehdue exécutoire lla délibération n° 427/6e L du 9 novembre 1967 de la Conimissioh permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et dés Issäs approuvant le projet de tranche 1968 de la Section locale du F.I.D.ES. du Plan quinquennal 1966-1970. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.